

Conditions générales du service FASTO

1- L'adhésion :

La demande d'adhésion au service FASTO (c'est-à-dire le formulaire d'adhésion accompagné du RIB) doit être parvenue à la Star par courrier ou à notre Boutique Point City avant le 15 du mois.

L'abonnement débute le premier jour du mois. Il est strictement personnel.

Chaque abonnement est payable le 05 du mois, pour le mois en cours, par prélèvement automatique.

2-Le paiement par prélèvement :

Toute modification tarifaire sera répercutée automatiquement par la banque sur le montant à prélever. Le montant du prélèvement correspond à la valeur du ou des titres commandés au tarif en vigueur. Le titulaire du compte désirant changer d'établissement bancaire doit aviser la Star et remplir un nouveau formulaire d'adhésion, de telle sorte qu'il n'y ait pas de rupture dans le système de prélèvements.

3-Interruption de l'abonnement en juillet et août :

L'abonnement FASTO peut être interrompu à Point City ou par simple courrier parvenu à la Star avant le 15 du mois en cours pour une interruption effective le 1er jour du mois suivant.

4-Résiliation ou fin de contrat :

L'abonné peut résilier son contrat à la boutique Point City ou par courrier parvenu à la Star avant le 15 du mois pour une prise en compte le mois suivant.

Le contrat est résilié de plein droit par la Star :

- en cas de fraude ou d'utilisation anormale de la carte OÙRA!
- au cas où la Star n'a pas été informée en temps utile de la modification concernant le client et de son abonnement.
- s'il y a rejet du prélèvement, auquel cas le montant impayé reste dû à la Star majoré des frais bancaires d'impayés.

Toute personne qui continue à utiliser indûment sa carte OÙRA! est considéré comme étant en situation irrégulière et donc passible de poursuites pénales. La Star se réserve le droit de refuser tout nouveau contrat FASTO à un client dont le contrat a été résilié par le passé.

La fin de contrat intervient automatiquement à la fin de la validité du statut du client.

5-Perte ou vol :

En cas de perte, de vol ou de destruction de la carte OÙRA!, l'abonné pourra faire établir un duplicata de carte au tarif de 8€ (tarif en vigueur au 1er septembre 2018). Son abonnement et/ou voyages seront re-crédités sur sa nouvelle carte.

6- Abonnements multiples :

Un souscripteur, personne morale ou physique peut prendre en charge le coût de plusieurs abonnements FASTO. Conformément à l'article 2, les présentes conditions générales s'imposent à tout abonné FASTO qu'il ait signé personnellement ou non la demande d'abonnement.

7- Dispositions diverses :

La carte OÙRA! chargée de l'abonnement FASTO doit être présentée devant le valideur lors de la montée dans un bus et lors d'un contrôle d'un agent de la Star.

Les données nécessaires à la gestion de l'abonnement font l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne bénéficie du droit d'accès aux informations nominatives le concernant et, le cas échéant, du droit de rectification.

Retrouvez toutes nos informations :



50 rue Jean Jaurès
à Roanne



04 77 727 727



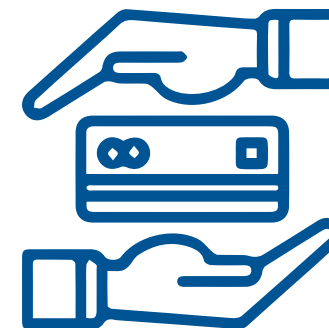
www.bus-star.com



Fasto

Votre service de
prélèvement automatique
pour vos abonnements

star



UN NOUVEAU RÉSEAU À PARTIR DU 30 AOÛT 2021
Partout, Pour tous, Simplyment !

  BUSSTARROANNE

04 77 727 727
BUS-STAR.COM

roannais 
AGGLOMÉRATION
communauté d'avants

Le service Fasto vous permet de régler votre abonnement mensuel Star par prélèvements automatiques. Pour souscrire à ce service, rendez-vous à Point City (50 rue Jean Jaurès à Roanne).



Pour quel titre de transport ?

Le service FASTO est destiné aux personnes utilisant un abonnement mensuel STAR (Tout Public, Jeunes - 26 ans, Scolaire ou Sésam).

Inscription



Rendez-vous à la boutique Point City avant le 15 du mois muni(e) de :

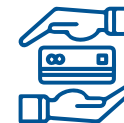
- ◆ Votre formulaire d'inscription au service FASTO,
- ◆ Un RIB,
- ◆ La pièce d'identité du payeur,
- ◆ Votre carte OÙRA! , obligatoire pour déclencher votre abonnement FASTO.

Vous bénéficiez d'un tarif SESAM :

Présentez votre attestation de paiement CAF de moins de 1 mois sur laquelle figure votre quotient familial ou votre attestation de quotient familial établi par la mairie de votre domicile.

Votre abonnement FASTO sera chargé sur votre carte, vous n'aurez plus qu'à valider à la montée dans le bus !

Paielement



Le règlement se fera par prélèvement automatique le 5 de chaque mois, sur votre compte bancaire.

Suspendre ou arrêter le service FASTO

Le service FASTO est proposé pour une durée maximale de 12 mois consécutifs.

Vous pouvez le suspendre :

- ◆ soit pour le mois de juillet,
- ◆ soit pour le mois d'août ou
- ◆ pour les deux mois.



Vous pouvez aussi résilier définitivement votre abonnement FASTO.

Carte OÙra perdue...



En cas de perte ou de vol de votre carte OÙra, elle vous sera reconstituée pour 8€ à la Boutique Point City (tarif en vigueur à partir du 1er septembre 2021).

Vos abonnements seront recredités automatiquement sur votre nouvelle carte OÙra.